

de la santé (OMS) garantissent à tout État le droit de recevoir n'importe quel agent ou vaccin utile pour protéger la santé publique. La Convention de 1972 doit être renforcée. Toutefois, les échanges d'information entre les membres n'ont eu lieu jusqu'à présent qu'entre les États les plus industrialisés.

La prolifération des armes biologiques ne pourra pas être enrayée par la réglementation des exportations, car les produits et instruments nécessaires à leur fabrication sont tout aussi utiles dans la recherche civile. La transparence dans les transactions devrait être favorisée. D'après le professeur Geissler, on pourrait obliger les exportateurs d'agents et de technologies à utilisations potentiellement pathogènes à déclarer leurs transferts à une agence internationale de vérification. Les bénéficiaires de ces articles seraient tenus d'en déclarer la source et l'utilisation prévue.

M. Geissler a aussi proposé que l'on s'inspire de la collaboration internationale ayant conduit à l'éradication de la variole pour élaborer, au sein de l'OMS, un programme international pour la mise au point et l'emploi des vaccins. Un tel programme favoriserait en soi la santé publique, et il aurait des retombées intéressantes aux fins de la non-prolifération. Il permettrait de renforcer la confiance, de donner des preuves de conformité, de favoriser le respect de l'article X et de rendre l'adhésion à la CABT plus attrayante pour les pays du tiers-monde.

M<sup>me</sup> Susan Wright, professeure à l'Université du Michigan, a aussi signalé que la recherche en génie génétique explique principalement la résurgence de la menace biologique dans les années 1980. Elle estime que la recherche à des fins défensives autorisée par la Convention et poursuivie par les grandes puissances nuit à la limitation des armes biologiques. Elle constitue une provocation aux yeux d'autres puissances qui peuvent craindre une attaque biologique provenant d'ennemis capables de protéger leur population. L'argument voulant que les grandes puissances doivent se doter d'une protection contre une attaque biologique éventuelle ne trouve pas grâce aux yeux de M<sup>me</sup> Wright pour qui la mise au point d'une «Initiative de défense stratégique» biologique est aussi illusoire que son modèle dans le domaine des missiles nucléaires. La